



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires et de la mer**

Service mer et littoral

Pôle « Gestion du littoral »

Affaire suivie par :

M. Jérôme DOREY

02 50 79 14 80.

jerome.dorey@manche.gouv.fr

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Association syndicale autorisée

« Face à la Mer Carolles-Jullouville »

34 avenue des dunes

50610 Jullouville

DDTM-SML-GL n° 2021 - 897

Objet : construction d'ouvrage de
défense contre la mer à Carolles-
Jullouville

PJ : expertise de la DIRM

avis de la MRAE

Cherbourg-en-Cotentin, le 20 septembre 2021

Monsieur le président,

Vous m'avez fait parvenir un dossier d'autorisation environnementale le 22 avril 2021 en vue de la mise en place d'un perré en enrochement fixant le trait de côte sur 235 mètres sur le territoire des communes de Jullouville et Carolles. Une première demande de compléments a été formalisée le 9 juillet 2021. Des compléments ont été reçus par la DDTM le 10 août 2021.

La direction interrégionale de la mer (DIRM) Manche Est -mer du Nord a réalisé une expertise des compléments transmis le 10 août, que vous trouverez en pièce jointe. Je vous invite à corriger votre dossier en tenant compte des observations émises.

La mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE) a rendu son avis sur votre dossier le 16 septembre 2021, que vous trouverez en pièce jointe. Afin de déclarer votre dossier complet et régulier, des réponses à l'ensemble des points soulevés par la MRAE sont requises. L'ensemble des compléments que vous apporterez à votre dossier est à intégrer dans le corps du dossier initialement déposé.

Vous devrez par ailleurs produire un mémoire en réponse à l'avis de la MRAE synthétisant la prise en compte de son avis dans la constitution de votre dossier. Ce mémoire en réponse sera joint au dossier présenté à l'enquête publique.

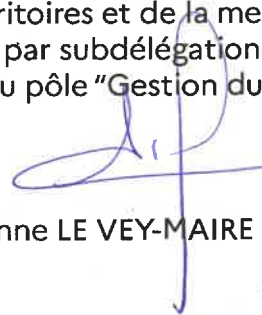
Le processus d'instruction est suspendu par cette demande. En l'absence de réponse de votre part, votre projet pourrait faire l'objet d'un rejet à l'issue de la phase d'examen.

Mes services sont à votre disposition pour vous apporter leur conseil à la production de ces compléments.

.../...

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la directrice départementale des
territoires et de la mer
et par subdélégation
la cheffe du pôle "Gestion du littoral"



Anne LE VEY-MAIRE

Copie à : DT Sud